

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Département des Alpes de Haute-Provence  
-----

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2024-41(DIR)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-quatre et le 24 septembre, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Date de convocation : 30 août 2024

Nombre d'élus en exercice : 5

Présents : 3

Absents : 2

Votants : 3

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Etaient présents : Madame Patricia PAUL, 1<sup>ère</sup> vice-présidente, Monsieur Claude BONDIL, 2<sup>e</sup> vice-président,

**Objet : Rapport n°1 : Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 4 juillet 2024**

**Le président expose :**

Le procès-verbal de la réunion du 4 juillet a été porté à la connaissance des membres du Bureau.

Il leur est demandé de bien vouloir en délibérer et d'approuver ce document.

Après en avoir délibéré les membres du Bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le président du conseil d'administration



Jean-Claude CASTEL

Accusé de réception en préfecture  
004-280400169-20240924-2024-41-DIR-DE  
Date de télétransmission : 04/10/2024  
Date de réception préfecture : 04/10/2024



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

-----  
PROCÈS-VERBAL

BUREAU DU CASDIS

-----  
REUNION DU 4 JUILLET 2024 – 16 H 30

Accusé de réception en préfecture  
004-280400169-20240924-2024-41-DIR-DE  
Date de télétransmission : 04/10/2024  
Date de réception préfecture : 04/10/2024

**Étaient présents :**

**Membres avec voix délibérative :**

Monsieur Jean-Claude CASTEL, Président du Conseil d'administration, madame Patricia PAUL, 1<sup>ère</sup> vice-présidente, monsieur Maurice JAYET, 3<sup>ème</sup> vice-président, madame Laurie SARDELLA, membre du Bureau

**Membres de la commission des finances :**

Monsieur Robert GAY  
Madame Lila DESJARDINS  
Monsieur Bernard LIPÉRINI (en visioconférence)

**Étaient excusés :**

**Membre avec voix délibérative :**

Monsieur Claude BONDIL, 2<sup>ème</sup> vice-président ;

**Membres de la commission des finances :**

Monsieur Serge PRATO ,  
Monsieur Jean-Yves ROUX ,

**Assistaient également à la réunion :**

Colonel Sylvain BESSON, directeur départemental des services d'incendie et de secours ;  
Colonel Nicolas BROU, directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours ;  
Lieutenant-colonel Henri COUVÉ, chef du groupement gestion des risques ;  
Lieutenant-colonel Olivier CHANTRIAUX, chef du groupement technique et logistique ;  
Lieutenant-colonel Christophe DEVAUX, chef du groupement ressources humaines ;  
Monsieur Jean-Christophe JULIEN, chef du groupement finances ,  
Madame Corine RIESS, chef du service finances ,  
Madame Marie-France MICHEL, assistante de direction, chargée des instances

Le président remercie les membres du Bureau et de la commission des finances de leur présence

En préambule il souligne que les difficultés pour atteindre le quorum lors du CASDIS persistent et cela notamment lors de la réunion du 20 juin. Il rappelle la nécessité que les élus confirment leur présence aux instances

Avant d'aborder l'ordre du jour le président indique que la trêve de la période estivale trouve à s'appliquer sur l'aspect administratif mais en aucun cas à l'activité opérationnelle, même si début juillet la situation est avantageuse pour ce qui est des feux de forêts. La forte fréquentation touristique entraîne de nombreuses interventions pour secours à personne. L'activité opérationnelle a été particulièrement marquée le week-end du 29 et 30 juin avec près de 60 interventions pour la seule journée du dimanche

Le président indique qu'il s'est rendu avec le colonel BESSON à Sainte Croix du Verdon pour accueillir les surveillants de baignade à la fin de leur stage de trois jours. À cette occasion, une démonstration de sauvetage aquatique avec treuilage hélicoptère ainsi qu'un treuilage en paroi dans le Verdon ont été réalisés.

Le président souligne que, pour cette saison et grâce aux efforts consentis par les communes concernées et aux actions de communication, le SDIS est en capacité de fournir 9 titulaires du BNSSA pour l'instant et estime pouvoir arriver à 12 personnels sous peu

Monsieur GAY demande si la publicité faite sur BFM DIC1 a porté ses fruits

Le président souligne qu'effectivement cette action ainsi que la diffusion du film de promotion pour la saison estivale dans plusieurs cinémas et la distribution de flyers ont contribué aux recrutements des surveillants de baignade.

Madame PAUL fait part de son inquiétude suite à la démission du maire de Manosque du comité de surveillance de l'hôpital de Manosque au 1<sup>er</sup> septembre, sa rencontre avec le ministre de la Santé

n'ayant pas porté ses fruits car l'ARS malgré un financement dédié n'arrive pas à recruter de médecins urgentistes Elle-même ne sait pas si elle va continuer à siéger dans cette instance

Le président rappelle que la fermeture du service d'accueil des urgences de Manosque a coûté 128 000€ au SDIS en 2023

Au terme de ces échanges, le président désigne madame PAUL en qualité de secrétaire de séance Le quorum étant atteint, le Bureau peut valablement délibérer

#### **Communication n°1 : Point sur la situation budgétaire au 30 juin 2024**

Monsieur JULIEN présente la situation budgétaire constatée au 30 juin Le document de présentation est annexé au procès-verbal.

Concernant la section de fonctionnement, il indique que la consommation des crédits sur les chapitres 011 (43 %) et 012 (47 %) est saine mais qu'il convient d'être prudent, la saison estivale ne faisant que commencer

Il souligne que les investissements réalisés pour limiter les dépenses d'énergie dans les CIS et à la direction départementale portent leurs fruits. Il précise également que les dépenses d'entretien et réparations des véhicules ont augmenté significativement car les réparations ont été anticipées avant la saison estivale pour garantir le bon fonctionnement des engins de lutte.

#### **Rapport n°1 : Adoption du procès-verbal de la réunion du Bureau du 23 mai 2024**

Ce rapport n'entraîne aucune observation Il est mis aux voix et est adopté à l'unanimité

#### **Rapport n°2 - Suppression du poste de contractuel catégorie A chargé de projet et création d'un poste de contractuel de catégorie C en contrat de projet**

Le président rappelle qu'un poste de chargé de projet de catégorie A avait été créé à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 pour assurer le pilotage du schéma directeur des systèmes d'information et de communication

Au vu des difficultés à recruter ce personnel, il est proposé de confier le pilotage au chef du service informatique et téléphonie avec une modification de sa fiche de poste et de créer, pour l'aider dans ses tâches, un poste de contractuel de catégorie C en contrat de projet, pour une durée d'un an minimum à 6 ans maximum et ce à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Le lieutenant-colonel DEVAUX précise que ce poste est très spécifique et que les candidats ayant postulé n'avaient aucune connaissance de l'univers SDIS, malgré leurs qualifications.

Le président souligne que cela permet d'une part de réaliser des économies sur la masse salariale et d'autre part de valoriser, en interne, le travail d'un agent de l'établissement et de le faire monter en compétence. Il précise que le CST a rendu un avis favorable le 13 juin 2024.

Mesdames PAUL et DESJARDINS ainsi que monsieur GAY saluent cette décision

Le rapport n'entraîne aucune observation Il est mis aux voix et est adopté à l'unanimité

#### **Rapport n°3 : Modification de l'organigramme**

Le président présente ce rapport destiné à modifier l'organigramme afin de prendre en compte la création du poste de contractuel qui vient d'être adoptée et le transfert du 1/2 poste d'assistante au service infrastructure vers le bureau des personnels permanents pour disposer d'un temps complet sur ce poste afin d'assurer la fonction paie. Ce rapport a également reçu un avis favorable du CST le 13 juin 2024

Ce rapport n'entraîne aucune observation. Il est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

**Rapport n°4 : Alternant en Bachelor Universitaire de Technologie Management de la logistique et des transports**

Le président présente le rapport et demande au lieutenant-colonel CHANTRIAUX de préciser les missions de cet alternant

Le Lcl CHANTRIAUX souligne qu'en prévision de la création de la plateforme logistique et technique, cet étudiant en 2<sup>ème</sup> année d'IUT aura pour mission, après une phase d'intégration aux équipes durant le 4<sup>ème</sup> trimestre, de travailler, grâce à ses connaissances théoriques, sur la modélisation de la logistique et de proposer à terme des procédures d'organisation de la plateforme qui seraient opérationnelles fin 2025.

Mesdames PAUL et DESJARDINS demandent si ce contrat d'apprentissage peut bénéficier d'un financement partiel de l'État ou autre.

Cette question est à l'étude par le service Ressources Humaines

Madame DESJARDINS et monsieur GAY estiment qu'il est pertinent de recourir à un contrat d'apprentissage pour cette mission car c'est un système gagnant/gagnant qui permet à l'alternant une bonne insertion professionnelle et au SDIS de bénéficier d'une expertise à moindre coût

Au terme de ces échanges le président met le rapport aux voix. En l'absence d'observation il est adopté à l'unanimité.

**Rapport n°5 : Demande de subventions – « programme Interreg de Coopération Européenne Transfrontalière FEDER ALCOTRA » projet RISK CAP**

A la demande du président, monsieur JULIEN présente le rapport. Celui-ci rappelle que le Bureau a autorisé la candidature du SDIS afin d'intégrer le consortium composé d'entités françaises et italiennes pour déposer un projet appelé « RISK CAP » dans le cadre d'un appel à projet « programme Interreg de Coopération Européenne Transfrontalière FEDER ALCOTRA

Les projets de la nouvelle programmation 2021-2027 des fonds Interreg ALCOTRA sont financés à hauteur de 80 % par le biais de la région Auvergne Rhône Alpes, organisme autorité de gestion depuis 2014

Dans le cadre du projet « RISK CAP », le SDIS 04 souhaite déployer plusieurs actions qui intègrent des charges de personnels qui sont déjà supportées par le SDIS mais également des dépenses déjà inscrites au plan pluriannuel d'investissement.

Ce rapport n'entraîne aucune observation Il est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

**Rapport n°6 : Appels à projet européen ALCOTRA - thématique Risques**

La réunion de concertation prévue le 2 juillet ayant été reportée, le rapport ne peut pas être présenté

Le colonel BESSON donne toutefois les grandes lignes de ce projet auquel souhaite candidater le SDIS et qui dispose d'une enveloppe de 2 M€ à répartir entre les 4 partenaires

L'objectif essentiel serait de bénéficier de subventions pour développer l'école européenne de formation ainsi que des actions sur la gestion des risques dans la vallée de l'Ubaye (accessibilité, routes, risques naturels) La construction du centre de crise départemental pourrait également bénéficier des fonds européens ainsi que certains investissements inscrits au plan pluriannuel

Monsieur JULIEN précise que les candidatures devront être transmises en novembre et que le chef de file du projet devra être choisi par les partenaires Le SDIS, en s'appuyant sur son école européenne de formation pourrait assurer l'aide technique auprès des partenaires

**Rapport remis en séance : Candidature du SDIS 04 à l'appel à projets "Risques naturels"**

Le colonel BESSON informe le Bureau que lors du Conseil Départemental de Sécurité Civile du 24 juin 2024, le préfet a décidé d'élaborer une feuille de route sur les actions à mener en termes de résilience territoriale.

Le projet de service du SDIS et le SDACR prévoient un accompagnement des collectivités dans la mise en place d'une gestion intégrée des risques naturels. Le CASDIS a acté ces orientations en adoptant en 2023 le projet de mise en place d'une offre de services aux collectivités qui nécessite des moyens humains dont ne dispose pas le SDIS pour l'instant.

Le colonel BESSON indique que le service mène donc actuellement des travaux en vue de l'élaboration de la feuille de route départementale de la résilience. Ces travaux, en partenariat avec le conseil départemental, la Direction Départementale des Territoires et les élus locaux, s'inscrivent pleinement dans la thématique de cet appel à projets.

En effet, l'appel à projets FEDER Massif des Alpes "Risques" pourrait permettre de financer une partie du projet et de limiter ainsi la participation financière qui sera demandée aux collectivités bénéficiaires.

Après ces précisions, le président met le rapport aux voix. En l'absence d'observation il est adopté à l'unanimité.

**Rapport n°7 : Demande de subventions – appel à projet FEDER – programme PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET MASSIF DES ALPES – OSI « Europe plus Intelligente » - OSP 1.2 « Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics ». Programme « améliorer l'efficacité de l'action publique par sa transformation numérique »**

Le colonel BESSON présente le rapport. Il rappelle que lors de la prise en charge des victimes, plus de 10 000 par an, un bilan secouriste est transmis par radio au SAMU 04 puis formalisé sur un support papier qui est déposé au service d'accueil des urgences. Ces trois saisies successives peuvent s'avérer chronophages, longues et induire des erreurs.

Le SDIS souhaite dématérialiser ces bilans sur des tablettes informatiques dont dispose déjà le service. Cela permettra d'enrichir le bilan de données médicales collectées lors de l'intervention ou dont dispose le patient et de partager ces données en temps réel avec le SAMU et les urgences afin de garantir la traçabilité de l'historique de la prise en charge de la victime.

L'achat du logiciel de bilans, entre dans les critères de l'appel à projet étant précisé que le montant de l'opération doit être égal ou supérieur à 125 k€ hors taxes avec un taux de cofinancement FEDER qui peut aller jusqu'à 60% du coût éligible. Le colonel BESSON indique que moins de 30 % des SDIS dispose de cet outil.

Madame SARDELLA estime que compte-tenu des enjeux pour les victimes, il est pertinent de remplacer un système obsolète par un outil fiable.

Le président précise que l'acquisition de ce logiciel est inscrite au plan pluriannuel d'investissement. Là encore, il s'agit de bénéficier de subventions de l'Union Européenne afin de limiter le recours à l'emprunt.

Monsieur LIPERINI s'interroge sur la protection des données des victimes qui sont très sensibles et des risques encourus en cas de piratage.

Le colonel BESSON précise que ces données seront déposées chez un hébergeur de données de santé qui devra, outre les obligations de la RGPD, respecter un cahier des charges très strict en termes de sécurité informatique.

Après ces précisions, le président met le rapport aux voix. En l'absence d'observation il est adopté à l'unanimité.

**Rapport n°8 : Attribution de marchés publics : marché à procédure adaptée de travaux relatif à la construction de la plateforme logistique et technique**

Le président présente le rapport remis en séance, la commission d'appel d'offres s'étant réuni avant le Bureau pour rendre un avis sur les 9 lots du marché ayant fait l'objet d'une négociation, suite aux écarts de prix entre les estimatifs et le montant des offres constatés chez toutes les entreprises ayant soumissionné.

Au terme de la négociation tous les lots peuvent être attribués à l'exception du lot 6 « menuiseries extérieures » car les deux offres reçues ont été jugées inacceptables car très nettement supérieures à l'estimatif. Ce lot fera l'objet d'une nouvelle consultation et pour plus de clarté au niveau du cahier des charges il sera scindé en deux, un lot pour les menuiseries extérieures et un lot pour la serrurerie

Le montant total des 8 lots attribués, dont 5 à des entreprises du O4, s'élève à 2 023 101,34 € HT, soit 30 000 € HT de plus que l'estimation du maître d'œuvre.

**Rapport n°9 : Attribution de marchés publics : correction du montant du marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de 4 véhicules 4X4 pick-up**

Le président présente ce rapport destiné à rectifier une erreur matérielle dans la délibération relative à l'attribution du marché de quatre véhicules 4 X 4 pick-up à la société Vauclusienne de Distribution Automobile

Le marché a été attribué pour un montant de 159 540 € HT, incluant l'offre de base pour 144 784,00 € HT et l'option peinture qui était demandée au CCTP.

L'option peinture de la Vauclusienne de Distribution Automobile n'ayant pas été retenue car non conforme aux prescriptions du CCTP, il convient de rectifier le montant du marché et de le porter à 144 784,00 € HT.

Le rapport n'entraînant aucune observation il est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

**Rapport n°10 : Contrat de location d'un véhicule frigorifique dans le cadre de missions de soutien logistique assurées en intervention**

Le président indique que les opérations de secours de longue durée nécessitent de disposer d'un véhicule frigorifique afin de garantir la conservation des produits frais nécessaires à l'alimentation des personnels engagés.

La capacité du frigidaire du véhicule logistique étant insuffisante, il est proposé de reconduire le dispositif de l'été précédent et de louer un camion frigorifique à la société Alpes Repas Service (ARS) actuellement titulaire du marché de restauration

En l'absence d'observation le rapport est mis aux voix et est adopté à l'unanimité

**Rapport remis en séance : Partenariat entre le SDIS des Alpes de Haute-Provence et le SDIS de Vaucluse relatif à la formation de plusieurs sapeurs-pompiers, dans le domaine du risque chimique et de l'approche par les compétences.**

Le président indique que la mutualisation des actions de formation permet, outre la réduction des coûts, de bénéficier des ressources et savoirs des deux SDIS et , grâce à ce partenariat chacun des deux SDIS pourra bénéficier de l'agrément de formation de l'autre

Ce rapport n'entraîne aucune observation, il est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

**Rapport remis en séance : Convention avec le Service des Traducteurs d'Urgence (STU)**

Le président présente le rapport destiné à reconduire pour 4 exercices la convention avec le STU afin de bénéficier de traducteurs lors d'appels 18/112 en langues étrangères. En l'absence d'observation il est mis aux voix et est adopté à l'unanimité

**Communication n°2 : Réflexion sur la révision du régime indemnitaire des agents permanents de l'établissement**

Le président informe les membres du Bureau et de la commission des finances, qu'en concertation avec les représentants du personnel, il a lancé une réflexion sur les différents régimes indemnitaires du SDIS et notamment le RIFSEEP. L'esprit de cette démarche est d'avoir un regard particulier sur la filière administrative et technique, sans exclure selon des situations particulières, une étude de revalorisation ciblée pour la filière SPP

Huit réunions entre l'administration et les représentants désignés des deux organisations syndicales présentes au sein de l'établissement, ainsi que trois comités de pilotage comprenant notamment le Président du Conseil d'administration et le directeur départemental, ont permis de traiter la plupart des sujets identifiés et un point étape a été présenté au Comité Social Territorial le 13 Juin 2024.

Cette étape permettra à l'administration de proposer plusieurs simulations de revalorisation financière du RIFSEEP en fonction de chaque sous-groupe et, dans le prolongement, de permettre aux représentants du personnel de faire des propositions sur les autres items, notamment pour la filière SPP. L'administration examinera alors l'ensemble des propositions soumises à validation du Président du conseil d'administration.

L'objectif est de poursuivre les travaux pendant l'été afin d'intégrer dans la construction budgétaire de l'exercice 2025 l'impact des différentes mesures de revalorisation du régime indemnitaire pour l'ensemble des filières.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions diverses, le président remercie les élus de leur présence et lève la séance à 17 heures

Il invite les membres du Bureau et de la commission des finances qui le souhaitent à assister à la présentation de l'embarcation qui sera remise au CIS La Bréole (101 K€), du Camion-Citerne Feux de Forêt Léger Urbain (engin polyvalent 230 K€) affecté au CIS Moustiers Sainte-Marie, des 4 VLHR DUSTER (140 K€) et des 4 VLTT Pich Up ISUZU (190 K€) qui seront prochainement affectés dans les centres d'incendie et de secours.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



PATRICIA PAUL

JEAN-CLAUDE CASTEL